



COMPTE RENDU

DU CONSEIL MUNICIPAL DE SAINT JEAN BREVELAY

DU LUNDI 27 AOÛT 2018

L'an deux mille dix-huit, le vingt-sept août à dix-huit heures trente, le Conseil municipal, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Monsieur Guénaël ROBIN, maire.

Présents : M. Guénaël ROBIN, M. Christophe DANO, M. Henri-Claude BELZIC, Mme Brigitte PAYEN, Mme Isabelle PABOEUF, M. Gérard GICQUEL, Mme Béatrice LEBLANC, Mme Jocelyne PELTIER, Mme Viviane OLIVEUX, M. Thierry PEDRAU (départ à 20h), M. Raymond LE BRAZIDEC, M. Jean LE BRAS, M. Eric NOUAILLE, Mme Catherine GUILLO, M. Stéphane GAUTIER, M Bruno GILLET, Mme Marie-Hélène MOISAN.

Absents : Mme Christiane DUCLOS, M. Mikaël HAMONIC, Mme Céline THOMAS-LE NEVEN, Mme Caroline BESSEAU, Mme Marie-Annick THEBAUD, M. Dominique VIEL.

Pouvoirs : Mme Céline THOMAS-LE NEVEN à Mme Jocelyne PELTIER, Mme Marie-Annick THEBAUD à Mme Marie-Hélène MOISAN, M. Dominique VIEL à M. Bruno GILLET.

Date de convocation : 22 août 2018

Nombre de Conseillers en exercice : 23

Présents : 16

Votants : 19

Secrétaire de séance : M. Henri-Claude BELZIC

Le quorum atteint, le Maire ouvre la séance.

Monsieur le Maire demande si des remarques sont à formuler sur le précédent compte-rendu. Aucune remarque n'est formulée, le compte-rendu est validé. Il présente l'ordre du jour :

1. Audition de la pharmacienne, Mme COSSON
2. Construction des cabinets médicaux locatifs – lot 13 électricité - ventilation
3. Convention Ecole Notre Dame & Bilan scolaire 2017
4. Subventions piscine et transports Ecole Notre Dame
5. Redevance d'occupation du domaine public – réseau gaz
6. Décisions modificatives
7. Vente Guillermo
8. Modifications du tableau des effectifs (avancement de grade)
9. Rapport sur le prix et la qualité du service d'eau potable - 2017
10. Motion Agence de l'Eau Loire Bretagne
11. Aménagement de la rue de la croix des victimes - esquisse
12. Informations diverses

Monsieur le Maire propose de rajouter 2 points ci-dessous :

- 1 Utilisation des équipements sportifs communaux par les collègues
- 2 Retenues de garantie Centre d'Intervention et de Secours

Délégations de pouvoirs – décisions prises

Dans le cadre des délégations accordées au Maire, les décisions suivantes ont été prises depuis le dernier conseil :

- Devis signés dans le cadre de la délégation pour les marchés publics :
 - Entreprise Bournigal, avenant pour la mise en place de garde-corps supplémentaire sur la passerelle des futurs locaux associatifs, 750 € HT
 - Entreprise Boussicaud, avenant pour la mise en œuvre de couverture en zinc sur les futurs locaux associatifs, 800 € HT
 - Morbihan Energies, mise en place de 2 points lumineux à l'entrée du lotissement Govero, 2 310 € HT

- Orange, raccordement des futurs logements & du commerce rue St Armel à la fibre, 1 882 €HT
- Covam, pergola pour aire de jeux du Borhig, 478 € HT
- Mefran Collectivités, éléments fitness pour parcours de santé, 2 333 €HT

Construction des cabinets médicaux locatifs – lot 13 électricité - ventilation

L'entreprise ETI, titulaire du lot 13 « électricité ventilation » du marché de construction des cabinets médicaux locatifs, a été mise en liquidation judiciaire le 06 juillet 2018. Nous avons eu confirmation de Maître CHARROUX par courrier que les marchés en cours n'étaient pas repris, et que nous pouvions faire une nouvelle consultation.

L'ensemble des entreprises ayant candidaté lors de la première consultation ont été sollicités pour remettre une nouvelle offre en juillet. Celles-ci ont été envoyées au cabinet Bléher pour analyse, qui a indiqué que les 3 offres sont conformes au CCTP du marché. Pour rappel, ce lot était estimé à 43 000 € HT, et l'entreprise ETI avait répondu pour un montant de 39 622,65 €.

Les 3 entreprises ayant candidaté sont :

- L'entreprise LAUTECH (Lanester), pour un montant de 42 470,31 € HT
- L'entreprise SVEG (Vannes), pour un montant de 39 706,47 € HT
- L'entreprise JC André (Queven), pour un montant de 38 499,91 € HT

Le Conseil municipal, après avoir entendu les explications de M. le Maire, décide

- **DE RÉSILIER** le contrat qui lie la commune à l'entreprise ETI pour le lot 13 du marché de construction des cabinets médicaux locatifs,
- **D'ATTRIBUER** ce lot à l'entreprise JC ANDRÉ pour un montant de 38 499,91 € HT.

Convention école Notre Dame – Bilan scolaire 2017

Le bilan scolaire 2017 a été réalisé. Il fait apparaître les montants suivants de coût de fonctionnement de l'école publique par élèves :

- 1314,36 € par élève de l'école maternelle (2016 : 1 285,87 €)
- 367,36 € par élève de l'école élémentaire (2016 : 420,22 €)

Le nombre d'élèves brévelais à l'école Notre Dame au 1^{er} janvier 2017 étant de 53 maternelles et 100 élémentaires, cela fait porter la subvention de fonctionnement à 106 397,08 €

Le Conseil municipal, à l'unanimité,

- **APPROUVE** le bilan scolaire pour l'année 2017,
- **FIXE** le forfait communal pour l'année 2018 à 106 397,08 €,
- **AUTORISE** le Maire à signer tous documents par rapport à cette affaire.

Subventions piscine école Notre Dame – Année scolaire 2016/ 2017

Monsieur le maire propose au Conseil municipal de délibérer sur la demande de l'OGEC de l'école Notre Dame pour la prise en charge des frais d'entrées de la piscine qui s'élèvent à 6 300 € pour l'année scolaire 2016-2017.

Le Conseil municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité, décide

- **D'OCTROYER** une subvention de 6300 € à l'OGEC de l'école Notre Dame pour l'année scolaire 2016/2017.

Redevance d'occupation du domaine public – Réseau gaz

Monsieur le maire informe le Conseil municipal qu'il convient de prendre une délibération pour fixer la redevance d'occupation du domaine public par le réseau gazier, et ainsi pouvoir la recouvrer. Deux redevances sont possibles :

- Pour l'occupation du domaine public des 6549 m de longueur de réseau existant sur la commune, la redevance s'élève à 395 €
- Pour l'occupation provisoire du domaine public communal dans le cadre des travaux 2017, pour 24 m, la redevance s'élève à 25 €.

Le Conseil municipal, après explications de M. le Maire, à l'unanimité, décide

- **DE FIXER** la Redevance d'occupation du domaine public gaz 2018 à 395 €
- **DE FIXER** la Redevance d'occupation provisoire du domaine public gaz 2018 à 25 €.

Décision modificative n°1 – Budget principal

Monsieur le maire informe le Conseil municipal que le trésorier a rejeté les mandats de paiement des cabinets d'urbanisme et d'avocats dans le cadre du projet de lotissements sur les terrains Gillet au motif que l'intitulé de l'opération n'était pas adaptée. Il lui était demandé de les imputer sur l'opération d'investissement 115 « réserves foncières ».

Afin de permettre de régler ces factures, M. le Maire a procédé à un virement de crédit le 28 juin 2018 de 20 000 € des dépenses imprévues vers une nouvelle opération, numérotée 232 et intitulée « DUP Terrains rue de Rennes ».

En plus de ce virement de crédit réalisé, il est proposé de modifier le budget 2018 :

- En fonctionnement, ajustement des excédents/déficits des budgets des lotissements, des dotations 2018 suite à leurs notifications, du FPIC. Ces éléments conduisent à une baisse du montant global de la section de 65 800 € :

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT 2018					
Chapitre	Article	Intitulé	BP 2018	DM 1	TOTAL 2018
Total 011		Charges à caractère général	544 000.00 €	0.00 €	544 000.00 €
Total 012		Charges de personnel	840 000.00 €	0.00 €	840 000.00 €
Total 014		Atténuation des produits	27 500.00 €	-26 000.00 €	1 500.00 €
Total 022		Dépenses imprévues	20 800.00 €	-14 800.00 €	6 000.00 €
Total 023		Virement à la section d'investissement	650 000.00 €	-50 000.00 €	600 000.00 €
Total 042		Opérations d'ordre entre section	4 200.00 €	0.00 €	4 200.00 €
Total 65		Autres charges de gestion courante	315 000.00 €	25 000.00 €	340 000.00 €
Total 66		Charges financières	16 000.00 €	0.00 €	16 000.00 €
Total 67		Charges exceptionnelles	13 500.00 €	0.00 €	13 500.00 €
TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT			2 431 000.00 €	-65 800.00 €	2 365 200.00 €

RECETTES DE FONCTIONNEMENT 2018					
Chapitre	Article	Intitulé	BP 2018	DM 1	TOTAL 2018
Total 002		Résultat de fonctionnement reporté	0.00 €	0.00	0.00 €
Total 013		Atténuation des charges	20 000.00 €	0.00	20 000.00 €
Total 042		Opérations d'ordre entre section	5 000.00 €	0.00	5 000.00 €
Total 70		Produits des services	257 000.00 €	0.00	257 000.00 €
Total 73		Impôts et taxes	1 425 000.00 €	20 000.00	1 445 000.00 €
Total 74		Dotations et participations	559 000.00 €	-16 000.00	543 000.00 €
Total 75		Autres produits de gestion courant	165 000.00 €	-69 800.00	95 200.00 €
Total 76		Produits financiers	0.00 €	0.00	0.00 €
Total 77		Produits exceptionnels	0.00 €	0.00	0.00 €
TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT			2 431 000.00 €	-65 800.00 €	2 365 200.00 €

- En investissement, intégration des subventions obtenues en 2018 (Conseil Départemental, DETR, Amendes de police), ajustements d'autres recettes (FCTVA, versement de la section de fonctionnement). Ces éléments ne modifient pas l'équilibre global de la section :

BUDGET COMMUNAL 2018					
DEPENSES D'INVESTISSEMENT 2018					
		Restes à réaliser 2017	Propositions Nouvelles 2018	DM 1	Budget Primitif 2018
	Hors opération	0.00 €	201 778.26 €	-22 611.59 €	179 166.67 €
Opération 196	Travaux sur réseaux	22 388.41 €	30 000.00 €	2 611.59 €	55 000.00 €
Opération 232	DUP terrains rue de Rennes	0.00 €	0.00 €	20 000.00 €	20 000.00 €

BUDGET COMMUNAL 2018					
RECETTES D'INVESTISSEMENT 2018					
		Restes à réaliser 2017	Propositions Nouvelles 2018	DM 1	Budget Primitif 2018
	Hors opération	0.00 €	4 129 817.01 €	-194 550.00 €	3 935 267.01 €
Opération 214	Cabinets locatifs	0.00 €	62 500.00 €	62 500.00 €	125 000.00 €
Opération 217	Aménagement de la rue de Bellevue	0.00 €	113 631.00 €	3 000.00 €	116 631.00 €
Opération 220	Démolition - reconstruction locaux associatifs	0.00 €	310 200.00 €	97 800.00 €	408 000.00 €
Opération 223	Aménagement rue de Rennes	0.00 €	0.00 €	31 250.00 €	31 250.00 €

Le Conseil municipal, après avoir entendu l'exposé de M. le Maire, à l'unanimité

- **APPROUVE** la décision modificative n°1 du budget principal.

Décision modificative n°1 – Budget lotissement de Kerivo

Monsieur le maire propose de modifier le budget 2018 du lotissement Kerivo, afin d'intégrer une facture de Morbihan Energies d'un montant de 15 798,31 € qui avait été mandatée sur le mauvais budget en 2017, rejetée alors et non-reprise depuis.

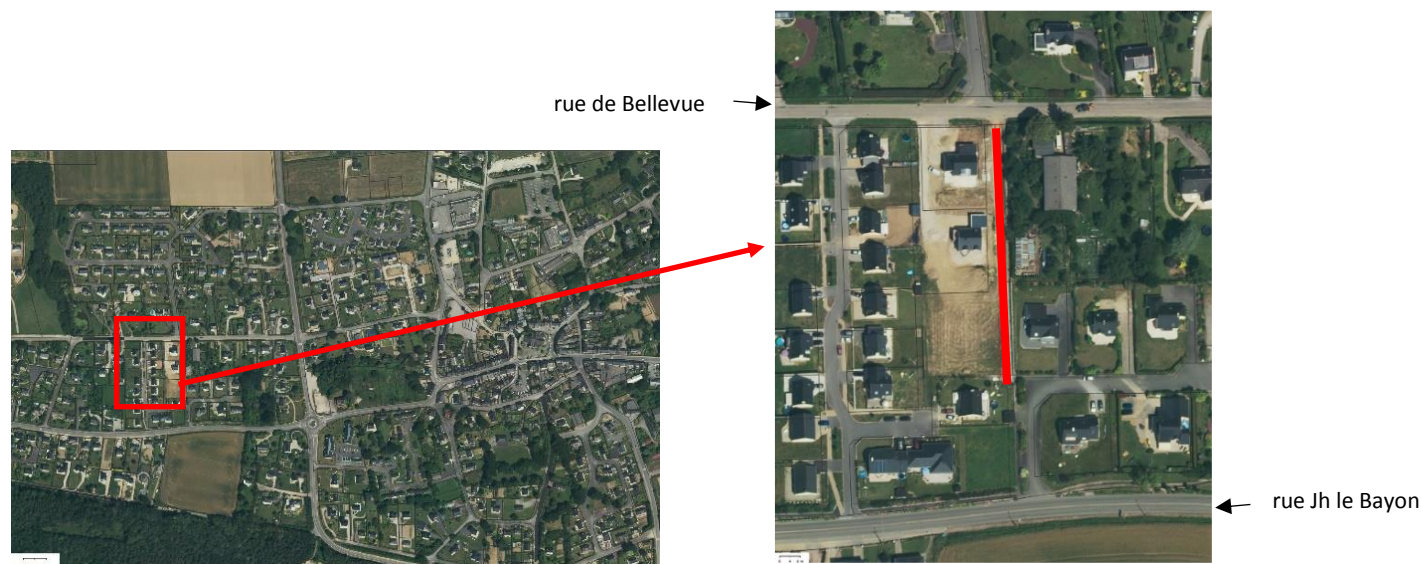
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT 2018					
Chapitre	Article	Intitulé	BP 2018	DM 1	TOTAL
Total 011		Charges à caractère général	8 554.64 €	15 798.31 €	24 352.95 €
Total 042		Opérations d'ordre entre section	0.00 €	0.00 €	0.00 €
Total 65		Autres charges de gestion courante	58 408.22 €	-15 798.31 €	42 609.91 €
TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT			66 962.86 €	0.00 €	66 962.86 €

Le Conseil municipal, à l'unanimité,

- **APPROUVE** la décision modificative n°1 du budget du lotissement Kerivo.

Vente de terrain à M. et Mme GUILLERMO-ABOUDARHAM – Rue de Bellevue

M. le maire informe le Conseil Municipal que la commune possède un chemin, cadastré YV604, qui relie la rue de Bellevue à la rue Jean Monnet :



Ce chemin est mitoyen sur la partie ouest avec la propriété de M. et Mme GUILLERMO-ABOUDARHAM. Ceux-ci ont construit un bâtiment au sud de leur parcelle, en bordure de mitoyenneté avec ce chemin. Hors le bornage de ce chemin fait l'objet d'un décrochage de quelques dizaines de centimètres de large sur ses 25 derniers mètres, au niveau de ce bâti. Cet élément n'était pas connu lors de la construction, et le bâti « mord » sur le domaine communal. M. le Maire propose au Conseil municipal de céder cette parcelle à M. et Mme GUILLERMO-ABOUDARHAM.

Le Conseil municipal, entendu les explications de M. le Maire, à l'unanimité, décide :

- **D'APPROUVER** la modification parcellaire de manière à supprimer le décrochage,
- **DE VENDRE** la parcelle nouvellement créée d'une surface de 19 m² à M et Mme GUILLERMO-ABOUDARHAM, au prix de 8,53€ le m², soit 162,07 €,
- **DE PRENDRE** à charge de la commune les frais de notaire.

Modification du tableau des effectifs

M. le Maire informe le Conseil municipal que plusieurs agents peuvent prétendre à des avancements de grade grâce à leur ancienneté dans celui détenu. Ces agents remplissant de manière satisfaisante leurs fonctions, et les nouveaux grades étant dans les cadres d'emploi correspondants à leurs missions, Monsieur le Maire souhaite pouvoir les nommer aux grades auxquels ces agents peuvent prétendre.

Pour cela, il convient de créer les nouveaux grades au tableau des effectifs, afin de pouvoir ensuite les y positionner par arrêté. Il s'agit des grades suivants :

- Adjoint technique principal 2^{ème} classe – DHS 35h
- Adjoint technique principal 2^{ème} classe – DHS 35h
- Educateur des APS principal 2^{ème} classe – DHS 35h
- Adjoint d'animation principal 2^{ème} classe – DHS 35h
- Agent Spécialisé des Ecoles Maternelles principal 1^{ère} classe – DHS 29,86h
- Adjoint du patrimoine principal 1^{ère} classe – DHS 35h

Par ailleurs, il est proposé de régulariser le tableau suite aux modifications induites par le retour à l'organisation scolaire sur 4 jours et l'arrêt des TAPs :

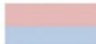
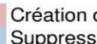
- Suppression des 2 postes d'adjoint d'animation – DHS 2,74h
- Suppression du poste d'adjoint d'animation – DHS 7,84h
- Création d'un poste d'adjoint d'animation – DHS 3,86h

La nouvelle organisation a été soumise au Comité Technique départemental pour avis, qui l'étudiera lors de sa réunion du 20 septembre 2018.

Le nouveau tableau serait alors le suivant :

Filière	Cadre	Grade	DHS	ETP
Administrative	A	Attaché	35.00	
	B	Rédacteur principal de 2ème classe	35.00	1
	C	Adjoint administratif principal 1ère classe	35.00	1
	C	Adjoint administratif principal 2ème classe	35.00	1
	C	Adjoint administratif principal 2ème classe	35.00	1
Technique	C	Agent de maîtrise	35.00	1
	C	Adjoint technique principal 1ère classe	35.00	1
	C	Adjoint technique	35.00	1
	C	Adjoint technique	35.00	1
	C	Adjoint technique	35.00	1
	C	Adjoint technique principal 2ème classe	35.00	
	C	Adjoint technique	35.00	1
	C	Adjoint technique principal 2ème classe	35.00	
	C	Adjoint technique	14.19	0.41
	C	Adjoint technique	35.00	1.00
	C	Adjoint technique	20.50	0.59
Sportive	B	Educateur des activités physiques et sportives	35	1
	B	Educateur des A.P.S. principal 2ème classe	35	
Animation	C	Adjoint d'animation principale 2ème classe	35	1
	C	Adjoint d'animation	35	1
	C	Adjoint d'animation principal 2ème classe	35	
	C	Adjoint d'animation	21.17	0.60
	C	Adjoint d'animation	7.84	0.22
	C	Adjoint d'animation	3.86	
	C	Adjoint d'animation	2.74	0.08
Sociale	C	Agent spécialisé principal 2ème classe	29.86	0.85
	C	Agent spécialisé principal 1ère classe	29.86	
	C	Agent spécialisé principal 2ème classe	31.14	0.89
Culturelle	C	Adjoint du patrimoine principal 2ème classe	35	1
	C	Adjoint du patrimoine principal 1ère classe	35	

TOTAL **18.72**

 Création de poste pour avancement de grade
 Suppression/création - arrêt des TAPs

Le Conseil municipal, après explications de M. le Maire, à l'unanimité, décide,

- **DE MODIFIER** le tableau des effectifs comme présenté à compter du 1^{er} septembre 2018.

Rapport sur le prix et la qualité du service d'eau potable 2017

Monsieur Henri-Claude BELZIC présente les rapports 2017 sur le prix et la qualité du service pour la production, le transport et la distribution d'eau potable, adoptés par Eau du Morbihan le 29 juin 2018.

Motion Agence de l'Eau Loire Bretagne

M. le Maire informe le Conseil municipal que Centre Morbihan Communauté nous a alerté sur une baisse des financements ruraux dans le domaine de l'eau dans le cadre du XI^{ème} programme de l'Agence de l'Eau Loire Bretagne, à hauteur d'environ 25% par an en raison de ponctions du gouvernement pour financer des domaines qui n'ont plus rien à voir avec la défense de l'environnement.

Ainsi la commission Eau-Environnement de CMC se fait le relais d'une motion prise par le comité de bassin, et propose à l'ensemble des conseils municipaux du territoire de prendre la même motion pour demander au 1^{er} Ministre et au Ministre de la transition écologique et solidaire le maintien des financements des agences de l'eau.

Le Conseil municipal, entendu l'exposé de M. le Maire, décide à l'unanimité,

- **D'ADHÉRER** au contenu de la motion prise par le comité de bassin Loire-Bretagne lors de sa séance du 26 avril,
- **DE TRANSMETTRE** cette adhésion au 1^{er} Ministre et au Ministre de la transition écologique et solidaire.

Utilisation des équipements sportifs par le Collège Eugène Guillevic et le Collège St Louis – Année 2017/2018

Monsieur le Maire expose que le Collège Eugène Guillevic et le Collège St Louis utilisent régulièrement les équipements sportifs communaux dans le cadre des cours d'éducation physique et sportive.

Il informe que le Conseil départemental verse des subventions aux collèges pour financer les frais découlant de l'utilisation des équipements sportifs, et que cette dotation est subordonnée à la passation d'une convention entre le collège, la commune et le département. Il est proposé de fixer les tarifs pour l'utilisation des équipements communaux pour l'année 2017/2018 à 5,03 € l'heure de gymnase et à 1,70 € l'heure pour les aires découvertes.

Le Conseil municipal, après en avoir débattu, à l'unanimité,

- **APPROUVE** les tarifs proposés pour l'année scolaire 2017/2018
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à facturer l'utilisation des infrastructures de sport aux collèges pour l'année 2017/2018.

Retenues de garantie – Centre d'Intervention et de Secours

Monsieur le Maire explique au Conseil municipal qu'une délibération avait été prise le 14 mai dernier relative aux retenues de garantie du Centre d'Intervention et de Secours, mais que les montants retenus sont erronés et qu'il convient à nouveau de délibérer.

Deux lots possèdent des ouvrages qu'il leur restait à compléter, et qui n'ont pas été réalisés. Il est proposé de ne pas libérer la garantie pour ces deux entreprises. Il s'agit de :

- Lot 2 – Gros Œuvre – entreprise BERGAMASCO : un châssis de fenêtre s'est fissuré dans l'année qui a suivi la fin des travaux et n'a jamais fait l'objet de réparation par l'entreprise. Le montant de la retenue de garantie qu'il est proposé de conserver est de 2 749,81 €.
- Lot 9 – Faux plafonds – entreprise Brocéliande : des dalles de faux plafonds étaient casées ou tâchées et à changer, des finitions n'ont pas été réalisés. L'ensemble des travaux non réalisés lors de l'établissement du PV de réception a été depuis fait par les services techniques de la commune. Le montant de la retenue de garantie est de 264,89 €.

Le Conseil municipal, entendu l'exposé de M. le Maire, à l'unanimité, décide :

- **DE CONSERVER** les retenues de garantie du marché de rénovation et d'agrandissement du centre de secours pour le lot 02 – gros œuvre pour un montant de 2749,81 € et le lot 09 – faux plafonds pour un montant de 264,89 €.

Audition de la Pharmacienne

Le Dr Anne Cosson, pharmacienne, souhaite agrandir son officine pour pouvoir proposer un meilleur service. Elle a fait

part de ses projets au Conseil municipal et émis le souhait de construire une nouvelle pharmacie à proximité de la maison médicale.

Aménagement de la rue de la Croix des Victimes - esquisse

Monsieur le maire présente l'esquisse de l'aménagement de la rue de la Croix des Victimes. Le Conseil municipal, à l'unanimité approuve et autorise le maire à lancer les appels d'offres.

Divers

- Anciens locaux des services techniques : un groupe de travail est créé, composé de membres des commissions travaux et vie associative. Il est chargé de réfléchir à l'avenir de ces anciens locaux.
- Accord de principe du Conseil municipal pour la création de 3 places de parking à l'aire de jeux du Borhig.
- Le Conseil municipal donne son accord pour la pose de panneaux « Breizh 5/5 » qui seront installés aux entrées du bourg, en faveur de la Bretagne à 5 départements.

L'ordre du jour étant épuisé, le maire clôt la séance à 20h45.

Le Maire,

Guénaël ROBIN.